

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 2635
N/REF : 7/12/2025 0H06 C:020665 I:01814
V/REF : JPG/RM/6630 du 28/11/1995

**SDC '18 Rue Duquesne'
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON**

IMMEUBLE : LE DUQUESNE
18 RUE DUQUESNE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ENSEMBLE DES PARTIES COMMUNES - GAINES VIDE ORDURES ET GAINES
DE VENTILATION.
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

DESINSECTISATION DE L'ENSEMBLE DES PARTIES COMMUNES - GAINES
VIDE ORDURES - GAINES DE VENTILATION.

Lyonnaise d'hygiene procédera deux fois l'an :
. Désinsectisation de l'ensemble des parties communes - gaines
vide-ordures - gaines de ventilation.

OBSERVATION :
Notre intervention n'est pas garantie car la désinsectisation est
partielle et les insectes peuvent venir des parties privatives.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/12/2025

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Prix de base du contrat : 211,59

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2009 Valeur : 99,4
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Désinsectisation parties communes	2/AN	293,26	293,26
TOTAL H.T.				293,26
T.V.A. a 10,00%				29,32
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>322,58</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.